

Check upon delivery



**Global Environment Facility**

## **Discours**

**Monique Barbut, Présidente Directrice Générale  
Fonds pour l'environnement mondial**

### **Séminaire**

**“Financement mondial du développement durable”**

**Session « financements »**

**Paris, Palais du Luxembourg,  
vendredi 19 décembre, à 9:00**

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs

C'est un grand plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui pour ouvrir ce forum.

Je voudrais si vous le voulez bien partager avec vous quelques réflexions sur le défi que représente le financement mondial du développement durable, à la lumière de mon expérience à la tête du Fonds pour l'Environnement mondial depuis maintenant près de 2 ans et demi.

Le financement du développement durable est la raison d'être du FEM. Nous sommes en effet le mécanisme financier des principales conventions environnementales avec un mandat extrêmement large qui couvre en particulier le changement climatique, la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification ou encore la protection des eaux internationales. A ce titre, nos besoins sont considérables, d'autant que la Convention des Nations Unies contre le changement climatique nous a encore confié de nouvelles missions la semaine dernière en matière de transferts de technologie. Nous venons d'ailleurs de nous engager dans le

processus de reconstitution de nos ressources, avec pour objectif clairement affiché d'accroître significativement la taille du FEM.

Le FEM, dont le Secrétariat est situé à Washington, a été créé en 1991. Depuis sa création, il a engagé plus de 7 milliards de dollars à travers son réseau d'agences de mise en œuvre qui comprend les principales agences des Nations Unies compétentes sur les questions environnementales et les banques multilatérales de développement. Toutefois, ses moyens restent très limités, si l'on considère que nous ne disposons actuellement que de 250 millions de dollars par an pour travailler sur le changement climatique dans plus de 150 pays.

Tout le monde s'accorde à dire que les besoins de financement pour le développement durable de la planète sont considérables. Par exemple, le dernier rapport du Secrétariat de la Convention des Nations Unies contre le changement climatique chiffre à plus de 200 milliards par an le montant des investissements et flux financiers additionnels nécessaires pour réduire de 25% par rapport à 2000 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Or, mon sentiment est que nous sommes aujourd'hui mal outillés pour répondre à ces besoins et faire face au défi du développement durable. La crise économique et financière sans précédent que nous affrontons met je

crois à nu les fragilités du mode de financement actuel de la protection de l'environnement. Laissez-moi relever deux exemples.

1/ Les financements privés représentent au plan mondial la forme de financement la plus importante et il est donc crucial de parvenir à les orienter vers des solutions compatibles avec un développement durable. Pourtant, avec le prix du pétrole qui s'est effondré des deux-tiers depuis le début de l'été, les incitations à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables se sont largement évaporées et demeurent très disparates selon les pays. Il suffit de voir dans la presse le nombre de report ou de suspension de projets de développements d'éoliennes, dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents.

2/ Deuxièmement, avec la crise actuelle, Nous risquons maintenant de pâtir du fait que le financement public de la protection de l'environnement dans les pays en développement dépend de l'aide publique au développement, qui elle-même fluctue en fonction des priorités et des contraintes budgétaires des pays de l'OCDE et a déjà commencé à se contracter en 2006 et en 2007.

Ces deux considérations me conduisent à penser qu'un certain nombre de réformes d'ampleur sont indispensables pour accroître significativement les financements en faveur d'un développement durable de la planète et leur impact.

1/ Le premier impératif est bien sûr que chaque Etat mette en place, de manière coordonnée, les incitations nécessaires pour les opérateurs privés, en particulier lorsqu'il n'existe pas, comme dans le cas de la biodiversité, de mécanisme de marché pour récompenser de manière directe les financements qui participent du développement durable. Il y a beaucoup à faire, par exemple en matière de tarification de l'eau ou de lutte contre la déforestation. S'agissant de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, je crois qu'il y a moyen de concilier un niveau d'exigence élevé et la préservation de la compétitivité des entreprises. Dans le contexte européen, je tiens à saluer à ce titre le rôle moteur qu'a joué la présidence française dans l'adoption la semaine dernière du paquet climat de l'UE qui conserve des objectifs ambitieux. Je pense aussi que l'idée, soutenue par le gouvernement français, d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, mérite d'être examinée, surtout si le produit de cette taxe est utilisé pour financer des projets de protection de l'environnement dans les pays en développement.

2 / Le deuxième impératif est je crois d'élargir la base des ressources publiques pour la protection de l'environnement, qui relève d'une logique distincte, et de mieux distinguer celles-ci des moyens qui sont consacrés à l'aide publique au développement stricto sensu. Il faut éviter que les maigres moyens de l'APD (une centaine de milliards par an annulation de dettes comprises) ne soient détournés en direction de la protection de

l'environnement, au détriment des autres objectifs du Millénaire, comme l'éducation ou la santé.

Il est me semble-t-il indispensable de réfléchir à des financements « automatiques » en faveur du développement durable, qui ne soient pas conditionnés aux marges de manœuvre budgétaires des Etats. La condition d'un bon financement du développement durable, c'est aussi un financement durable et prévisible !

Le fonds d'adaptation du protocole de Kyoto, qui finance des programmes d'adaptation au changement climatique et dont le secrétariat est assuré par les équipes du FEM, constitue une innovation remarquable à cet égard. Ses ressources proviennent en effet d'une taxe de 2% sur toutes les transactions des projets carbone du mécanisme de développement propre dans les pays en développement. Il existe d'autres pistes, comme l'affectation à la protection de l'environnement dans les pays pauvres d'une partie du produit de la mise aux enchères des permis carbone vendues aux entreprises envisagée par l'UE, l'émission d' « obligations vertes » ou encore la création de contributions internationales affectées, sur le modèle de la contribution de solidarité sur les billets d'avion porté il y a quelques années par la France, qui a fait office de précurseur en la matière. Peu importe la solution qui sera choisie in fine, mais il faut maintenant passer à l'action.

3 / La troisième réforme qui me semble indispensable, c'est celle du partage du fardeau du financement public du développement durable. Actuellement, les pays européens représentent environ 60% des financements du FEM et les deux tiers de l'APD mondiale. Cette tendance est manifestement insoutenable et un rééquilibrage du financement public du développement durable devrait être une des priorités diplomatiques de l'Europe. Des propositions ont été récemment formulées, notamment par le Mexique, pour fixer des clefs de contribution automatiques au financement de la lutte contre le changement climatique en fonction de données objectives (PIB par habitant, émissions par tête, etc.), je crois qu'il est impératif de progresser dans cette direction pour accroître le volume mais aussi l'équité des financements.

4/ La quatrième dimension que me semble incontournable, c'est celle du bon usage des fonds publics – nécessairement limités – disponibles pour assurer un développement durable et maximiser l'effet de levier sur les financements et les comportements des acteurs privés.

A cet égard, - c'est un des axes majeurs de la stratégie que j'entends proposer pour le FEM au cours des prochaines années - , il me semble qu'il y a matière à faire preuve d'audace pour démultiplier l'impact de nos financements et soutenir plus directement l'innovation environnementale, en partenariat avec des entreprises privées. La technique des « prix » a été utilisée avec succès dans le domaine de l'exploration spatiale, pourquoi ne pas la transposer dans le champ environnemental, par exemple dans le domaine controversé des biocarburants?

Voilà Mesdames et Messieurs quelques pistes de réflexion.

La France et l'Union européenne ont récemment réaffirmé leur soutien au renforcement du FEM que j'ai l'honneur de présider. Mon ambition est clairement de mettre à profit les idées que je viens d'évoquer pour accroître significativement les ressources de cet instrument au service du développement durable et ainsi consolider sa position de mécanisme financier des conventions environnementales, en particulier via des programmes renforcés de soutien aux transferts de technologie et de lutte contre la déforestation.

Je vous remercie de votre attention.